NATIONS
UNIES

S



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/2000/167
1er mars 2000
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 1er MARS 2000, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

J'ai l'honneur de vous informer que votre lettre du 24 février 2000 (S/2000/166) concernant les arrangements que vous avez proposés afin que les dépenses raisonnables afférentes au pèlerinage à La Mecque puissent être couvertes au moyen des fonds versés sur le compte séquestre ouvert en application de la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité a été portée à l'attention des membres du Conseil. Les membres du Conseil ont tenu des consultations sur la question et examiné votre déclaration concernant les modalités d'application, en date du 1er mars 2000 (S/2000/166, annexe).

Le Conseil vous autorise à prendre les dispositions voulues concernant le pèlerinage à La Mecque, telles que proposées dans votre déclaration concernant les modalités d'application.

Le Président du Conseil de sécurité

(*Signé*) Anwarul Karim CHOWDHURY

00-32347 (F) 010300 010300